

Communiqué de Presse

Philippe Kaltenbach
Sénateur des Hauts-de-Seine
Maire de Clamart

Le 5 décembre 2013

Pour un meilleur accès des victimes à la justice et à leur droit de réparation

Philippe Kaltenbach, Sénateur des Hauts-de-Seine, interroge aujourd'hui en séance publique la Garde des Sceaux, Christiane Taubira, sur les **mesures qu'elle compte mettre en place concernant la condition de la victime au cours du procès pénal.**

Il déclare : « ***La France est un bon élève de la classe Europe. Les gouvernements successifs ont permis une bonne prise en compte des victimes. Néanmoins, la pratique se révèle plus mitigée que la théorie et des faiblesses entravent encore l'accès à la justice et au droit de réparation des victimes.*** »

Le Sénateur ajoute : « ***Ces faiblesses sont variées : complexité des dispositifs existants, manque d'information délivrée aux victimes, déficit d'accompagnement.*** »

Il précise : « ***Au de-là de l'accès à la Justice, je pense qu'il faut en finir avec le traitement inégalitaire des victimes. Pour ne citer que quelques exemples : un nez cassé peut valoir de 0 jours à 15 jours d'ITT (Incapacité totale de travail), un viol de 15.000 à 40.000 euros et la mort d'un enfant de moins de 50.000 à 300.000 euros. Il faut établir un référentiel indicatif national commun à toutes les juridictions.*** »

Il ajoute : « ***A l'heure actuelle, il s'avère nécessaire de mieux informer, de mieux accompagner la victime, de simplifier et d'harmoniser encore notre dispositif.*** »

Le Sénateur conclut : « ***Je suis satisfait que la Garde des Sceaux, Christiane Taubira, ait réaffirmé l'engagement du gouvernement aux côtés des victimes. Les Bureaux d'aide aux victimes, qui avaient vu leurs moyens humains et financiers réduits ces dernières années, vont pouvoir bénéficier de dotations renforcées. La Garde des Sceaux a également annoncé que des éléments allaient être rassemblés pour permettre aux juridictions de bénéficier de référentiels indicatifs.*** »

Contact presse :

Alicia Botti

botti.alicia.senat@gmail.com

01 42 34 27 84 – 06 20 63 01 75